

Critère 1.2

Les Enjeux de la formation A1-A2, son déroulement et les conditions de passage aux épreuves de l'examen

L'enjeu principal de la formation préparatoire au permis moto est d'amener le conducteur débutant à maîtriser la sécurité pour réduire la surexposition des motards aux accidents graves.

Les grands enjeux de la formation

- **La sécurité routière** : Les motards font face à un risque d'accident corporel nettement plus élevé que les automobilistes. Apprendre à rouler protégé et à anticiper est une nécessité vitale.
- **La responsabilisation** : Former un conducteur capable d'adapter sa vitesse, d'évaluer ses propres limites et de respecter l'environnement ainsi que les autres usagers de la route.
- **L'enjeu social et professionnel** : Tout comme le permis auto, le permis moto procure l'autonomie nécessaire pour faciliter les déplacements liés aux études, au travail ou aux loisirs.

Les 4 dimensions des compétences visées

- **Les savoirs** : Connaissance du Code de la route, des spécificités mécaniques de la moto et des lois physiques influençant la conduite.
- **Le savoir-faire** : Maîtrise du véhicule (manipulation sur piste/plateau et circulation en conditions réelles sur route).
- **Le savoir-être** : Adoption d'une conduite courtoise, apaisée et consciente du partage de la route.
- **Le savoir-devenir** : Capacité à analyser ses erreurs et à faire progresser sa propre sécurité après l'obtention du permis.

Le parcours d'apprentissage pour l'obtention du permis moto s'organise autour d'un **volume horaire réglementaire** strict et de **deux grandes épreuves pratiques**.

Le volume horaire obligatoire

Pour vous présenter à l'examen (catégories A1 ou A2), la loi impose un **minimum légal de 20 heures de formation pratique**. Cette durée se répartit de la manière suivante :

- **8 heures** au minimum dédiées au **plateau** (hors circulation).
- **12 heures** au minimum dédiées à la **circulation** (sur route).

Exception : Si vous possédez déjà le permis A1 (obtenu par examen) et souhaitez passer le permis A2, le minimum obligatoire est abaissé à **15 heures** (5h de plateau et 10h de circulation)

Conditions administratives et d'âge

- **Âge requis** : 18 ans pour A2 et 20 ans pour A (à condition d'avoir effectué la passerelle de 7h)

La formation théorique (Le Code moto – ETM : Epreuve théorique moto)

L'**Épreuve Théorique Moto (ETM)** — le code spécifique aux deux-roues — se compose de 40 questions (sous forme de QCM ou de vidéos) réparties en 9 thématiques officielles :

- **La circulation routière** : règles de circulation générales, signalisation, vitesses, dépassements.
- **Le conducteur** : vigilance, attitude, perception des distances, position de conduite, fatigue, alcoolémie et stupéfiants.
- **La route** : adhérence réduite, intempéries, profil de la route, et surtout la **trajectoire de sécurité** en virage.
- **Les autres usagers** : partage de la route, angles morts, visibilité des motards (conspicuité) et remontée de files (inter file).

Auto-école ACTION++

*Siret 83902250600027- Agrément préfectoral : E19972000050-NDA : 02973343397
54 Boulevard du Général de GAULLE 97200 Fort de France ☎ : 0596 55 72 81 / 0696 05 70 11*

Critère 1.2

Les Enjeux de la formation A1-A2, son déroulement et les conditions de passage aux épreuves de l'examen

- **La mécanique et les équipements** : éléments mécaniques de la moto (freins, pneus, chaîne, niveaux), vérifications techniques et **Équipements de Protection Individuelle (EPI)** homologués (casque, gants, blouson, airbag, etc.).
- **La sécurité des passagers et du véhicule** : transport d'un passager, répartition des masses, bagagerie et arrimage.
- **Les premiers secours** : conduite à tenir en cas d'accident (protéger, alerter les secours avec le 112, secourir).
- **Prendre et quitter son véhicule** : stationnement, béquillage, installation sur la moto.
- **Les notions diverses / Environnement** : respect de l'environnement, écoconduite, et aspects réglementaires ou administratifs. [

*Pour valider l'examen, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40** (maximum 5 erreurs autorisées).*

Les conditions de passage à l'examen

1. L'épreuve théorique générale (ETG)

- **Arrivée** : 15 min avant la l'heure de l'épreuve muni de sa pièce d'identité valide
- **Déroulement** : Un QCM électronique de **40 questions** administré par un opérateur agréé
- **Condition de réussite** : Obtenir un score minimum de **35 bonnes réponses sur 40** (5 fautes maximum). Le code reste valide pendant **5 ans** pour passer l'épreuve pratique.

Le déroulement des épreuves pratiques

Pour accéder à la pratique, vous devez d'abord avoir validé l'**Épreuve Théorique Moto (ETM)**. Les épreuves sur moto se déroulent ensuite en deux temps successifs :

2. L'épreuve du "Plateau" (Hors circulation)

L'élève arrive 30 min avant l'heure de l'épreuve plateau et circulation muni de sa pièce d'identité valide.

Elle dure environ **10 à 15 minutes** et se déroule sur une piste fermée.

- **L'objectif** : Évaluer votre maîtrise technique de la machine à allure lente et normale.
- **Le contenu** : Le candidat enchaîne un parcours unique qui regroupe plusieurs exercices : déplacement de la moto sans l'aide du moteur (la "poussette"), maîtrise à allure réduite, freinage d'urgence, slalom et évitement.
- **À noter** : Depuis la fin d'année 2025, la réalisation de manœuvres avec passager a été supprimée pour simplifier l'organisation.

Le candidat obtient son résultat directement après son passage "Plateau".

- si le résultat est défavorable, le candidat peut se présenter à une autre épreuve après à partir de 48 H le temps de faire remonter son résultat.
- si le résultat est favorable, le candidat peut se présenter à partir de 48h pour l'épreuve de circulation le temps de faire remonter son résultat.

3. L'épreuve en "Circulation"

Accessible uniquement après avoir réussi le plateau, cette épreuve se déroule en conditions réelles sur route.

- **La durée** : **32 minutes** (durée resserrée depuis le 1er novembre 2025 pour s'aligner sur le permis voiture).

Auto-école ACTION++

*Siret 83902250600027- Agrément préfectoral : E19972000050-NDA : 02973343397
54 Boulevard du Général de GAULLE 97200 Fort de France ☎ : 0596 55 72 81 / 0696 05 70 11*

Critère 1.2

Les Enjeux de la formation A1-A2, son déroulement et les conditions de passage aux épreuves de l'examen

- **Le contenu :** Vous circulez sur route en suivant les consignes dictées par l'inspecteur via une liaison radio. Celui-ci vous suit à bord d'une voiture d'accompagnement. L'épreuve comprend une phase de guidage classique ainsi qu'une **séquence de 5 minutes de conduite en autonomie**, où vous devez suivre un itinéraire fléché de manière autonome.
- **Les critères :** L'inspecteur évalue votre sens de la trajectoire de sécurité, le respect des règles, le partage de la route et votre aptitude à anticiper les risques.
- **Le barème de points :** L'inspecteur évalue les compétences selon une grille officielle notée sur **27 points** au total (compétences de conduite, questions et points bonus pour la courtoisie et l'éco-conduite).
- **Conditions de réussite :**
 - Obtenir un minimum de **21 points sur 27**.
 - Ne commettre **aucune faute éliminatoire (E)**, elles correspondent à des erreurs mettant directement en danger la sécurité du véhicule, des passagers et des usagers (non-respect flagrant d'un feu rouge ou d'un stop, un contresens ou toute intervention verbale de l'inspecteur)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser votre résultat 24h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : Rendez-vous permis. Un mail peut vous être adressé pour vous y rendre.

En cas d'échec, un délai pour votre prochaine présentation à un examen sera appliqué en fonction de votre score.

En cas de réussite, vous pouvez télécharger et ou imprimer votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant d'effectuer vos démarches sur l'ANTS afin d'obtenir votre titre définitif de conduite.

⚠ Équipement requis pour l'examen : Lors de ces deux épreuves, vous devez obligatoirement porter un casque homologué, des gants certifiés CE, un blouson (avec protection), un pantalon épais et des chaussures montantes ou bottes. Le défaut d'équipement entraîne l'annulation immédiate de l'examen.